

CLIN : nouvel arrêté

L'arrêté du 6 décembre 1999 relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé est passé injustement inaperçu dans les médias. Discrètement donc est paru un texte essentiel que tous les passionnés attendaient depuis un quart de siècle. Non seulement il est aujourd'hui obligatoire de mettre en place une structure de prévention des infections nosocomiales dans tous les établissements de santé, y compris privés, mais il faut également que cette organisation travaille, qu'elle rende des comptes, qu'elle évalue ses résultats, qu'elle dispose de moyens et qu'elle soit consultée sur les grandes options fonctionnelles de l'établissement : restructuration, construction,

équipement. Les représentants d'usagers seront associés à la présentation du rapport public d'activité d'CLIN. Pour certains, cela ne fait que confirmer les options prises, pour d'autres qui ont soutenu une action de ce type dans leur établissement, ce texte est une aubaine. Pour la majorité, souhaitons qu'il soit autre chose qu'une contrainte supplémentaire. Dans tous les cas, il est important de souligner la portée de ce texte qui permet la prise en compte efficace d'un aspect essentiel de la sécurité des patients. ■

*Pour en savoir plus : Cabinet Patrick Breack
Consultants hospitaliers.*

Tél. : 0825 87 65 01 ou www.breck.com

Agenda

■ 14 - 17 mars 2000 :
Hôpital Expo
Palais des Congrès, Paris
Infos complémentaires :
Tél. : 04 72 83 08 30

■ 29 au 31 mars 2000,
Saint-Malo - Université
Ingénierie du confort
et de l'eau (ICO) -
« Ingénierie et services :
vecteurs de performances ».
ICO - Tél. : 01 47 54 75 60
Fax : 01 47 54 73 97

■ 23 au 25 mars,
Lille - Grand Palais. Nordbat -
Salon professionnel
du bâtiment.
Expo Conseil.
Tél. : 03 20 57 75 78
Fax : 03 20 57 65 68